

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

N° CCAS_2023DL013

Date de convocation : 31 mars 2023
Affichage du compte-rendu : 7 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique
 GIROMAGNY, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine
 ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine
 BONNAUD, Florence BUACHE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Dominique
 BABE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Joseph
 RIVOIRE (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

En conséquence, et après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **ADOpte** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20230406-CCAS_2023DL013-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,